

L'Eglise de Belgique va indemniser les victimes de crimes d'abus sexuels. Communiqué de presse, 2011_12_14

URL: http://fr.radiovaticana.va/storico/2011/12/14/leglise_de_belgique_va_indemniser_les_victimes_de_crimes_dabu/fr1-546250
(Vu: 2014.19.01)



[autres langues](#)

[Home](#) > [Eglise](#) > 2011-12-14 14:11:45

L'Eglise de Belgique va indemniser les victimes de crimes d'abus sexuels prescrits

En Belgique, la Commission spéciale de la Chambre des Représentants « relative au traitement d'abus sexuels et de faits de pédophilie dans une relation d'autorité, notamment au sein de l'Eglise » a adopté ce mercredi 14 décembre la procédure d'arbitrage mise au point par les experts désignés à la fois par la Chambre et par l'Eglise. L'institution ecclésiastique s'est vue remercier pour sa collaboration. Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue ce mercredi 14 décembre, les évêques ont précisé que l'Eglise belge indemniserait les victimes de crimes d'abus sexuels prescrits d'un montant de 2500 à 25000 euros. Les dédommagements seront décidés par l'intermédiaire d'un tribunal d'arbitrage. Les victimes sont invitées à se faire connaître afin d'entamer la procédure auprès d'un tribunal arbitral qui devrait entamer ses travaux en mars 2012. La seule démarche est de remplir avant le 30 octobre 2012 un formulaire en détaillant « *les faits, les circonstances et en apportant un maximum d'éléments probants* », indique la commission. De leur côté, Mgr Guy Harpigny et Mgr Johan Bonny, évêques référendaires pour les « *Abus sexuels commis au sein de l'Eglise* » ont rappelé que les premières pensées de l'Eglise vont aux victimes. « *On ne pourra jamais imaginer la souffrance vécue. Nous avons répondu à une demande légitime, mais*

aucune indemnisation ne pourra réparer les blessures », a souligné l'évêque de Tournai.

Communiqué de presse :
DÉCLARATION DES ÉVÊQUES ET DES SUPÉRIEURS MAJEURS DE
BELGIQUE

Les évêques et les Supérieurs majeurs de Belgique tiennent à exprimer leur estime pour les résultats soumis aujourd'hui par le groupe des experts aux membres de la Commission de suivi relative au traitement d'abus sexuels et de faits de pédophilie dans une relation d'autorité, en particulier au sein de l'Église, et aux autorités ecclésiastiques. Ils ont élaboré, comme le proposait la Commission parlementaire, une procédure d'arbitrage à laquelle pourront faire appel les victimes des faits d'abus sexuels dans une relation pastorale juridiquement prescrits, en particulier pour un dédommagement financier. Il s'agit d'une procédure auprès d'une instance neutre, hors des structures de l'Église. L'Église est prête à participer à cette forme d'arbitrage. Elle espère pouvoir ainsi contribuer même dans le cas de faits juridiquement prescrits, à la reconnaissance et au rétablissement de la souffrance causée aux victimes d'abus. L'Église souhaite par cette approche, répondre aux attentes de la société à son égard.

Ces derniers mois, les évêques et les Supérieurs majeurs, ont travaillé avec un groupe d'experts de diverses disciplines, à l'élaboration d'un document global sur l'approche et la prévention de l'abus sexuel dans l'Église. Ce document sera terminé dans les prochaines semaines et tiendra compte des résultats du travail de la Commission parlementaire approuvés aujourd'hui. Il comprendra divers chapitres dont une analyse des facteurs qui peuvent mener à l'abus sexuel; des voies de reconnaissance et de rétablissement des victimes d'abus sexuel; une offre spécifique de l'Église aux victimes par la mise sur pied de points d'accueil locaux organisés par les diocèses et les congrégations religieuses; la coopération de l'Église dans les procédures de conciliation ou d'arbitrage; la responsabilité et l'approche des auteurs d'abus sexuel; des mesures pour la prévention des abus et finalement aussi des conséquences pour l'avenir de la communauté ecclésiale.

En tant que responsables dans l'Église, nous souhaitons par-dessus tout, la reconnaissance et le rétablissement des victimes d'abus sexuel. Nous voulons être accessibles pour ces dernières et

rechercher avec elles le meilleur moyen de répondre à leur besoin. Nous collaborerons dans cette optique, en premier lieu avec les instances de la société, entre autres la justice, les services sociaux et, depuis ce jour l'arbitrage. Nous sommes reconnaissants vis-à-vis de tous les responsables et experts qui nous conseillent et nous aident dans cette approche.

Au nom des évêques et des supérieurs majeurs de Belgique,

Mgr Guy Harpigny et Mgr Johan Bonny, évêques référendaires.